

Le premier Congrès international des archives

Autor(en): **Vaucher, Gustave**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mitteilungen der Vereinigung Schweizerischer Archivare =
Nouvelles de l'Association des Archivistes Suisses**

Band (Jahr): **5 (1952)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-770761>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Premier Congrès International des Archives

Par

Gustave VAUCHER

Genève

Dans l'été de 1950, du 22 au 26 août, se réunissait à Paris le premier congrès international des Archives.

Bien des professions intellectuelles, depuis des dizaines d'années, se sont groupées en organisations internationales et on peut se demander pourquoi les archivistes ont tardé si longtemps.

Il y a un peu plus de vingt ans cependant, en avril-mai 1930, lors de la réunion du Comité international des Sciences historiques à Cambridge, une commission internationale des Archives avait été fondée, mais non pas dans l'intention de réunir les archivistes ou de faire progresser la technique de l'archivéconomie ou l'administration des archives des différents pays, mais bien dans celle de s'occuper des intérêts des historiens qui ont recours aux archives.

Ce n'était donc pas à proprement parler un organisme groupant des archivistes, en tant que tels.

Néanmoins par les soins de cette commission parut l'excellent Internationaler Archivführer, dont MM. Nabholz et Kläui étaient les auteurs.

D'autre part un groupe, celui-ci d'archivistes de profession, réuni par l'Institut de coopération intellectuelle, avait édité un Guide international des Archives extrêmement utile également. Ce groupe d'archivistes ne paraît pas avoir subsisté après l'achèvement de cette tâche.

Aussi l'initiative de l'UNESCO à sa IIe session, à Mexico, en février 1948, en déclarant que le directeur général a mission de favoriser la création d'un Conseil International des Archivistes de profession plaçait elle sur un terrain nouveau les rapports des archivistes sur le plan international.

L'UNESCO prévoyait en même temps, que le directeur prêterait son concours à l'organisation en 1948 d'une séance inaugurale du dit Conseil.

Cette initiative, due au prof. Solon J. Buck, ancien archiviste des Etats-Unis, maintenant conservateur des manuscrits à la Bibliothèque du Congrès, était opportune. Il est évident qu'après la guerre, il était utile, si ce n'est nécessaire, de réunir les archivistes des différents pays, qui depuis près de dix ans n'avaient que peu de contacts, pour faire l'inventaire des nombreuses destructions, pour savoir quels dépôts avaient été endommagés ou pillés. Entretiens, les conditions des recherches avaient changé. Le nombre d'étudiants avait beaucoup augmenté, les documents étaient

exposés et voyageaient davantage, la photocopie et la micro-photographie donnaient aux chercheurs de grandes possibilités.

La technique, les machines, commençaient à jouer un rôle dans le domaine où jusqu'alors l'archiviste n'avait d'autre matériel que sa plume et ses fiches.

Pour apprécier l'action de l'UNESCO, il faut compter je pense aussi avec cette tendance, d'ailleurs conforme à leur mission, des grandes institutions internationales nées de la dernière guerre, qui tendent à mettre en rapport toutes les activités humaines et à les organiser sur un plan international.

Malgré cette impulsion de l'UNESCO, aucune réunion plénière n'eut lieu en 1948. Une conférence préparatoire composée de quinze archivistes, la plupart originaires des pays occidentaux (seule des pays soumis à l'influence russe, la Tchécoslovaquie était représentée), se réunit toutefois les 9, 10 et 11 juin et étudia l'organisation d'un Conseil international d'archivistes de profession. Elle prépara des statuts et une réunion plénière fut prévue pour 1949. Mais il s'en fallut d'un an encore, car en 1949 ne se réunit qu'un nouveau comité préparatoire, groupant entre autres personnages MM. Samaran, directeur honoraire des Archives de France, E. Martin-Chabot, conservateur honoraire aux Archives Nationales de France, X. Emilio Re, inspecteur général des Archives d'Italie, A. Steinnes, directeur des Archives de Norvège, D.P.M. Graswinckel, directeur général des Archives des Pays-Bas, Sir Hilary Jenkinson, directeur du Public Record Office.

Cette assemblée vota les statuts en projets, et désigna un bureau présidé par M. Samaran, avec l'ancien archiviste des Etats-Unis M. Solon Buck et Sir Hilary Jenkinson, directeur du Record Office, comme vice présidents.

La désignation de personnages aussi éminents donne une idée de l'importance qu'on attachait à ce nouvel organisme international qui prenait le nom de

Conseil international des Archives

Les statuts votés provisoirement définissaient ainsi les objectifs généraux de l'association.

a) établir, entretenir et resserrer des rapports entre archivistes de tous pays et entre toutes institutions, administrations et associations publiques ou privées, où qu'en soit situé le siège, dont les activités ont trait aux archives.

b) coopérer à la conservation, à la protection et à la défense contre les risques de toutes sortes du patrimoine de l'humanité en matière d'archives; et contribuer au progrès de tous les aspects de la technique et de l'administration des archives, en facilitant les échanges de vues, de renseignements, d'expériences, de méthodes et de procédés.

c) encourager et faciliter une utilisation plus fréquente des archives et une étude plus efficace et plus impartiale des documents qu'elles contiennent, par exemple en faisant mieux connaître le contenu, en multipliant le nombre d'exemplaires disponibles et en s'efforçant de rendre l'accès aux archives plus aisé.

d) favoriser, organiser et coordonner, sur le plan international, toute activité, programmes et projets utiles ayant trait à l'administration des archives.

e) coopérer avec d'autres organisations aux activités de nature à faciliter la conservation de l'expérience humaine et l'utilisation de cette documentation au profit de l'humanité.

Peuvent faire partie de ce conseil:

I. Toute association d'archivistes nationale ou internationale (qui aura le droit d'envoyer deux délégués).

II. Toute institution, administration ou autre établissement s'occupant de travaux d'archives, gouvernementale, ecclésiastique ou autre (qui aura le droit d'envoyer un délégué).

III. Tout archiviste de profession.

IV. Tout membre individuel peut devenir pour service rendu à la profession d'archiviste membre honoraire.

L'organe directeur est l'Assemblée constituante de l'organisation, que je comparerai à un parlement, comprenant le Comité exécutif et les délégués d'associations.

En résumé nous avons donc l'Assemblée plénière de tous les membres, l'Assemblée constituante et le Comité exécutif.

Je vous fais grâce du reste de l'organisation qui a été prévu en un luxe de détails tout à fait remarquable, où l'on s'est attaché par exemple à éviter que le président, le vice-président soient non seulement de même nation, mais encore du même hémisphère.

C'est donc le Conseil international des Archives qui organisa la réunion plénière pour 1950 et il avait choisi pour cette première réunion Paris.

Il était évidemment difficile de choisir une ville plus attirante. On avait à ce choix en outre deux raisons pratiques, la présence de l'UNESCO logée dans le vaste Hôtel Majestic rue Kléber, que nos arrière-neveux jugeront peut-être comme un chef d'oeuvre du style XXe siècle à ses débuts, mais dont le seul mérite aux yeux des contemporains est d'être vaste et heureusement compris, et le fait que cette année là également, l'Association des archivistes français devait tenir à Paris une réunion générale.

La Suisse ne faisant pas encore partie de ce conseil

international avait reçu cependant comme membre de l'UNESCO des invitations pour l'association des archivistes suisses et pour ceux-ci individuellement.

Comme vous le savez, notre association avait décidé de poser sa candidature pour être représentée au Comité constitutif par deux membres et avait désigné l'archiviste de Zurich et celui de Genève.

De nombreux archivistes suisses s'étaient inscrits aussi bien d'Outre-Sarine que de la Suisse romande, si bien que notre pays était représenté par neuf congressistes, contingent réjouissant. Parmi eux, l'archiviste de la Confédération, qui eut l'honneur de siéger ^{au} bureau, lors d'une des séances de travail.

Ce congrès avait eu un écho vraiment mondial, on y trouvait des participants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, de la Colombie, d'Egypte, de Finlande, de l'Inde, de l'Iran, voire de la Nouvelle Zélande et de l'île Maurice.

Les Français naturellement étaient fort nombreux, presque au complet, car ceux des départements et des grandes villes avaient reçu du Directeur des Archives de France une invitation très pressante; ils étaient renforcés des archivistes des Archives Nationales et des élèves de l'Ecole des Chartes.

Une séance de l'Assemblée Constituante, tenue sous la présidence de M. Samaran, précéda le congrès proprement dit. Il y fut discuté de la question importante des cotisations et le Comité fut renouvelé.

M. Samaran y fut remplacé par M. Charles Braibant, Directeur actuel des Archives de France.

Lorsqu'il s'agit de remplacer deux membres sortants du Comité Exécutif, le Mexique et un représentant de la France, on fit à la Suisse l'honneur de nommer un de ses représentants, l'archiviste de Genève, à un des sièges vacants.

Les Archivistes français avaient rassemblé pour accueillir leurs hôtes de la documentation sur les archives de France et certaines archives étrangères, le tout avec une abondante documentation touristique était distribué dans le vestibule de l'hôtel de Rohan.

Certains d'entre nous connaissent sans doute ce magnifique complexe de bâtiments que ferment dans un quadrilatère le palais Soubise, qui abrite les Archives Nationales, l'hôtel de Rohan qui sert de local de réunion et d'exposition avec ses dépendances où se trouve le fameux bas-relief des Chevaux du Soleil, dépendances qui servent de dépôt aux minutes des notaires de Paris.

Il est difficile de trouver des constructions plus majestueuses et convenant mieux à leur présente destination.

Nous y étions reçus par l'Association des archivistes

français que préside M. Guy Dubosc, conservateur aux Archives Nationales, et par M. Charles Braibant, directeur depuis quelques années des Archives de France. M. Braibant est un homme fort aimable, éminent non seulement comme archiviste, mais aussi comme homme de lettres, auteur de romans où il met en scène la province dans une langue savoureuse.

Pour intéresser les congressistes, les organisateurs avaient prévu des visites des Archives Nationales, une exposition d'installation d'archives dues aux Forges de Strasbourg, une visite de l'Ecole des Chartes et surtout une admirable exposition de sceaux, qui avait comme cadre l'hôtel de Rohan, intitulée l'Art et la vie au moyen âge à travers les blasons et les sceaux. Exposition magnifique par les pièces authentiques, mais aussi par les moulages et de nombreux agrandissements photographiques, ces derniers inattendus certes, mais qui avaient un extraordinaire intérêt. On s'était appliqué à réunir un certain nombre d'objets, qui sans être héraldiques à proprement parler, tiennent à cette science: tabard de hérauts, colliers et insignes d'ordres de chevalerie. En même temps une très riche collection d'armoriaux manuscrits égayaient de leurs couleurs les salles d'exposition. Chaque congressiste ramena en souvenir de cette exposition un catalogue enrichi de magnifiques planches et résumé de sigillographie.

Le congrès fut ouvert solennellement le 22 août par le ministre de l'Education nationale M. Lapie, lui même historien à ses heures, auteur d'un ouvrage estimé sur Cromwell.

Pour les discussions et les discours, le congrès bénéficiait des traducteurs de l'Unesco, qui traduisaient avec une maîtrise totale le moindre mot échappé à un orateur.

La réunion de ce congrès avait été l'occasion de quatre enquêtes importantes dont les résultats furent communiqués aux participants par des rapports circonstanciés qui eux-mêmes furent le thème de débats fort intéressants.

En effet, les archivistes se trouvent partout devant des tâches et des difficultés semblables, ce qui touche l'un touche l'autre, ce qui est utile à l'un peut l'être à l'autre, malgré les différences énormes de conception de régime d'administration qui existent entre les diverses archives.

En tête des problèmes qui se posent aux archivistes de tous les pays figure celui du contrôle des archives en formation.

D'après les réponses parvenues aux rapporteurs, on voit que les situations sont extrêmement différentes d'un pays à l'autre.

On avait posé à ce sujet des questions nombreuses dont je ne vous rapporte que les principales et en les condensant d'ailleurs.

Les archives reçoivent-elles tous les documents régulièrement et sans exception?

Ces archives versées sont-elles dans un dépôt central, dans des dépôts régionaux?

Y a-t-il une subordination des archivistes des dépôts régionaux à ceux des dépôts centraux?

Existe-t-il des dépôts régionaux constitués par des organismes régionaux et dispensés par cela même de verser leurs documents aux dépôts centraux et ayant le droit de garder perpétuellement leurs propres archives? (Un exemple de ces archives est fourni à Genève par les communes, propriétaires et gérantes à perpétuité de leurs archives, tout au moins en principe).

Qui a le droit d'inspection sur les archives? Les archives centrales ont-elles le droit d'inspecter même les archives, sur lesquelles l'organisation centrale n'élève pas de revendication?

Comment, dans quel délai verse-t-on les archives, le fait-on périodiquement dans un délai fixé une fois pour toute, ou bien le fait-on lorsque les services cessent d'en avoir besoin?

Qui a le droit de détruire les archives et quelles sont les règles, quelles sont les instances qui se prononcent et qui y procèdent?

Les archivistes sont-ils seuls juges des destructions ou bien sont-ils assistés de commissions consultatives comprenant des statisticiens, des économistes, des historiens?

Le rapport sur cette enquête élaboré par M. P. Caillet, conservateur de la section moderne aux Archives Nationales françaises, montre que si dans la plupart des pays il existe, ou a été prévu, un dépôt central d'archives destiné à recevoir en totalité ou en partie les papiers des administrations publiques, ces dépôts dépendent d'autorités assez diverses suivant les pays. Le plus souvent, c'est de l'Instruction publique, mais quelquefois c'est du chef de l'exécutif.

Pour les dépôts régionaux, ils existent et sont importants surtout dans les pays anciens formés par l'aggrégation de provinces ou d'états divers.

L'enquête relève également que s'il y a une collaboration de fait entre administration et archives pour la conservation des documents intéressants et l'élimination des papiers inutiles, il apparaît que dans la plupart des pays, sauf peut-être aux Etats-Unis, la mauvaise volonté ou l'indifférence des bureaux jointe à l'insuffisance des locaux s'oppose à la régularité du versement des papiers des administrations dont le volume croît d'une manière effrayante. Et quand les versements sont faits, ils sont faits souvent sans suite et sans ordre.

A telles enseignes que certains pays, comme la France, envisagent un système original et neuf, qui pourra être opérant, l'envoi à demeure dans les grands ministères d'un archiviste dont

la tâche serait de préparer les versements aux archives nationales et en échange ces ministères enverraient aux Archives Nationales des fonctionnaires chargés de recevoir ces versements, de diriger de leur expérience le tri et la remise en ordre des documents par les archivistes. Archives et services échangeraient donc des "agents de liaison".

Certains pays envisagent et même pratiquent la microphotographie de documents et la destruction des originaux, avec l'échantillonnage, c'est-à-dire avec la conservation de spécimens de séries judicieusement choisis.

Parmi les nombreuses questions soulevées dans ce rapport figurent celle très importante des archives privées qui intéressent l'histoire nationale et dont le versement aux archives publiques est souhaitable sans qu'on puisse l'exiger.

Le versement et la surveillance des minutes notariales sont aussi un sujet de grave préoccupation.

Un rapport sur les archives privées et particulièrement sur les archives économiques avait été confié à Sir Hilary Jenkinson. Celui-ci releva que trop souvent cette source de renseignements était négligée, autant par les chercheurs que par ceux qui pourraient les constituer. Il faut lutter contre cette négligence et aussi contre le préjugé des entreprises commerciales et industrielles que la constitution d'archives ainsi que leur remise à l'Etat les exposerait à des revendications en matière d'impôt et nuirait à leurs secrets.

Un rapport général sur les publications bibliographiques relatives aux archives avait été confié à un des archivistes italiens les plus en vue, M. Emilio Re, inspecteur général des Archives en Italie.

Trois questions se posaient: celle de la constitution d'un répertoire des guides d'archives, d'un vocabulaire de terminologie archivistique, d'un annuaire international des archives.

Les réponses faites insistaient toutes sur la nécessité d'un répertoire des guides d'archives, c'est-à-dire d'un répertoire comprenant tous les instruments de recherche propre à des archives: index, inventaire, répertoires, tables, catalogues de tout genre, quelle que soit leur phase d'élaboration, manuscrits dactylographiés ou imprimés.

Ce travail serait gigantesque aussi pour commencer, on se contentera d'un répertoire des guides déjà imprimés, en constituant peu à peu un fichier central qui servira tout d'abord de source d'information, puis d'instrument de mise à jour pour des éditions successives et plus complètes de guide.

Pour l'annuaire des archives, la refonte, le complément de celui de 1934 ont été désirés, et M. Samaran y travaille.

Le rapporteur pense que pour être utile le Guide devrait paraître tous les 25 ans et l'Annuaire tous les cinq ans (en dépit de son nom!).

Bien d'autres publications envisagées par divers Archivistes seraient utiles, mais les congressistes se contentent de proposer, en addition à ces deux publications, une "Revue internationale des Archives", d'un caractère rigoureusement technique, qui rendrait déjà de très grands services.

Un troisième rapport présenté par M. Lester K. Born des Etats-Unis, réunissait les réponses de l'enquête sur le microfilmage. Comme vous le savez, ce procédé est de plus en plus employé pour épargner des voyages, de la place et du fret. Pendant la guerre, il paraît que le gouvernement des Etats-Unis a microfilmé toute la correspondance envoyée d'Amérique aux soldats qui combattaient en Europe. Les films étaient tirés en Europe et la photo de la lettre originale, restée aux Etats-Unis, était remise au soldat dans un délai très court. Il paraît que l'on a ainsi beaucoup simplifié et accéléré l'arrivée de ce courrier qui était transporté non par bateaux mais par avions, ce qui explique ce souci de diminuer le poids et l'encombrement.

Un questionnaire extrêmement détaillé posait des questions sur la prise de vue, la lecture des films, leur conservation et leur communication. Mais les réponses montrent que le microfilm est encore relativement peu employé par les archives elles-mêmes, que pour la plupart elles n'ont pas les installations nécessaires, et que l'utilisation de ce procédé n'est pas encore aussi systématique et aussi généralisée qu'elle le pourrait. Néanmoins, il est bien évident que dans cette direction, il y a la solution de bien des problèmes de place et de conservation pour les volumineuses séries modernes.

Notre collègue Waser avait présenté sur ce sujet un très intéressant rapport qui résumait l'état de la question en Suisse et qui fut très apprécié de l'assistance.

Ce congrès des archivistes, pour sérieux qu'aient été les travaux eut ses moments de détente.

On ne peut dire qu'il ait dansé, du moins il fut reçu à déjeuner et à dîner et fut fort bien traité.

Je citerai tout d'abord une réception au début du congrès dans la maison de l'UNESCO offerte par le directeur général de cette institution, M. Jaime Torres-Bodet, qui permit à chacun de renouer avec des collègues perdus de vue depuis longtemps.

La réception principale fut offerte au congrès par les Forges de Strasbourg. On ne s'étonnera pas de cette intervention aimable de la puissante compagnie industrielle (certains pourraient croire à quelque insidieuse machination capitaliste) quand on saura

que les Forges fournissent aux Archives de France leurs rayonnages métalliques, que celles-ci sont un de ces clients sérieux auxquels on peut faire quelque gracieuseté et que les archivistes en général sont des clients éventuels. Toujours est-il que cette réception, un dîner, eut un succès marqué. Le lieu en étoit bien choisi: c'étoit la première plateforme de la Tour Eiffel, d'où on avoit par cette belle soirée du 27 août une vue magnifique sur Paris. Avant de s'y rendre, les congressistes avoient visité le Musée de l'Homme, de création toute récente, puisqu'il est logé dans le palais de Chaillot qui a remplacé le Trocadero, magnifique exemple d'arrangement harmonieux et instructif des collections ethnographiques et préhistoriques.

Pour en revenir au banquet dont le menu étoit d'une longueur impressionnante et délicatement choisi, il fut malgré son apparat officiel (les 300 invités ayant fait leur entrée à travers une haie de gardes républicains en grande tenue) extrêmement cordial, les mets et les vins aidant sans doute, mais surtout je pense parce que les archivistes français nos hôtes, qui étoient en grande majorité, ont servi de liens entre les congressistes étrangers et ont donné à cette réception un peu du caractère aimable de leur nation. C'est bien certainement un des souvenirs les plus vivants qu'auront remporté les participants.

Le Congrès se termina par une autre récréation, une promenade en car descendant la vallée de la Seine en direction d'Evreux et de Louviers, où un déjeuner, à la hauteur du dîner de l'avant-veille, attendait les excursionnistes. Ceux-ci purent visiter en passant les ruines du Château Gaillard, qui dominant de leur masse toute la vallée de la Seine, et dont le site explique à simple inspection l'importance dans la lutte pour la propriété de la Normandie. On visita la magnifique cathédrale d'Evreux, sans parler du nouveau bâtiment d'archives de Louviers conçu selon les principes, les expériences les plus modernes, c'est-à-dire que l'acier, avec le béton, en forment le squelette et la chair, et que les magasins tout en étant de grande capacité peuvent être gérés par un minimum de personnel.

C'est ainsi que se termina ce premier Congrès des Archivistes qui par son organisation parfaite, le soin, le souci que nos hôtes eurent d'être agréables, pourrait bien être et rester le premier en excellence.

Les archivistes hollandais qui recevront le prochain congrès à La Haye en 1953 auront certes fort à faire pour en égaler la réussite.
